

REGLEMENT 2021

«Les Foulées Micheloises»

Ce règlement a été rédigé en mettant en place un protocole en phase avec la situation sanitaire liée au COVID 19 au moment de son élaboration.

Article 1 : L'organisateur

La 32ème édition des « Foulées Micheloises » aura lieu le dimanche 8 août 2021, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Club du Littoral 44.

Article 2 : L'inscription

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site www.timepulse.run à partir du 19 juin jusqu'au vendredi 6 août à 18h.

Les certificats médicaux devront être envoyés avant le 6 août à 18h sur le site Timepulse.

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et Triathlon doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un certificat médical de «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» datant de moins d'un an à la date de la course.

Ce certificat est conservé par l'organisation (pas de photocopie possible sur place).

Les mineurs, même licenciés, devront obligatoirement présenter une autorisation parentale signée. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Course de 5,5 km :	Licenciés FFA et FFTRI	: 6€
	Non licenciés	: 7€
Course de 10,2 km :	Licenciés FFA et FFTRI	: 8€
	Non licenciés	: 10€

Article 3 : Le retrait des dossards

Le samedi 7 août de 14h00 à 18h00 et le dimanche 8 août à partir de 8h00 au complexe sportif de la Viauderie à Saint Michel Chef-Chef.

Clôture de la distribution des dossards 30min avant le départ de la course.

Se munir d'une pièce d'identité ou de sa licence pour retirer son dossard.

Une tierce personne a la possibilité de retirer les dossards pour d'autres personnes sur présentation de la carte d'identité ou licence de celles-ci.

Article 4 : La logistique

- Les courses se feront en parfaite autonomie (pas de ravitaillement)
- Aucun vestiaire ne sera mis à disposition.
- Le public sera interdit sur le complexe sportif et sur les zones d'arrivée et de départ

Article 5 : Les épreuves

- 5,5 km : 9h15 - 1 petite boucle + 1 grande – l'épreuve est réservée aux catégories Minimes (2007) à Masters, hommes et femmes.
Course limitée à 200 coureurs
- 10,2 km : 10h30 - 1 petite boucle + 2 grandes – l'épreuve est réservée aux catégories Cadets à Masters, hommes et femmes.
Course limitée à 600 coureurs

Article 6 : La gestion du départ

- Le port du masque est obligatoire sur les 200 premiers mètres de la course et directement après le passage de la ligne d'arrivée.
- Les départs s'effectueront par groupe de 100 coureurs toutes les 2 minutes.

Les groupes seront constitués par TimePulse en fonction du temps estimé déclaré par le coureur à l'inscription.

Ce temps déterminera un numéro de dossard.

1 ^{ier} groupe 5,5	: numéro de dossard de 1 à 100
2 ^{ième} groupe 5,5	: numéro de dossard de 101 à 200
1 ^{ier} groupe 10,2	: numéro de dossard de 201 à 300
2 ^{ième} groupe 10,2	: numéro de dossard de 301 à 400
3 ^{ième} groupe 10,2	: numéro de dossard de 401 à 500
4 ^{ième} groupe 10,2	: numéro de dossard de 501 à 600
5 ^{ième} groupe 10,2	: numéro de dossard de 601 à 700
6 ^{ième} groupe 10,2	: numéro de dossard de 701 à 800

Article 7 : Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

Article 8 : Les résultats

Les résultats ne seront pas consultables sur place mais en ligne directement après la course.

Article 9 : Les récompenses

Les récompenses seront limitées, conformément aux recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme, seulement aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

Article 10 : Le respect de l'environnement

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque coureur devra utiliser les nombreuses poubelles de tri sélectif mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation.

Article 11 : Les accompagnateurs

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course. Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

Article 12 :

Pour raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 13 : L'assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Croix Blanche, le PC se situant dans le village d'arrivée (Complexe sportif de la Viauderie).

Article 14 : Contrôle anti-dopage

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Article 15 : L'assurance

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants à l'épreuve des Foulées Micheloises (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

Article 17 : La Charte du coureur -Post COVID 2019

L'acceptation (voir ci-dessous) de la Charte du coureur -Post COVID 2019 est entière pour permettre de prendre le départ de l'édition "des Foulées Micheloises 2021 ».

CHARTRE DU COUREUR -ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement je m'engage à

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée > Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de **déchets sur la** voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
10. Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

Date et Signature